



N/Réf.: 22/967 B-sd
Objet: Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 15 septembre 2022

CONVOCAATION

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

L-8530 Eil, jeudi, le 6 octobre 2022, à 9.30 heures,
au Centre « Camille Ney », 40 Haaptstrooss.

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

Le Président,


(PAULY Charles)

Le Secrétaire,


(DRAUT Serge)



- Un **déjeuner en commun** sera organisé après la réunion. Veuillez informer le secrétariat de la DEA de **votre présence** jusqu'au 4 octobre 2022 au plus tard.



ORDRE DU JOUR

de la séance du comité de la DEA du 6 octobre 2022

Séance publique

- 1° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 16 juin 2022.
- 2° Affaires du personnel – création de postes.

Séance à huis clos

- 3° Nomination provisoire d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique [fonction de chargé de gestion] pour le service électrique et informatique.
- 4° Prolongation de la période de stage de plusieurs fonctionnaires de la DEA.

Séance publique

- 5° Arrêt provisoire des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2020.
- 6° Nouvelle fixation du montant à affecter au fonds pour nouveaux investissements de la DEA pour l'exercice 2021.
- 7° Projets :
 - a. 23498 – Sécurisation de l'alimentation électrique – vote du projet et du devis et inscription au budget extraordinaire de la DEA ;
 - b. 23499 – Sécurisation des installations techniques et informatiques – vote du projet et du devis et inscription au budget extraordinaire de la DEA ;

Séance de travail

- 8° Présentation du projet de loi relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que la modification de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Annexes: Les pièces à l'appui des points 1 et 3 de l'ordre du jour. Les pièces à l'appui des points 2 et 5 vous parviendront par courrier électronique.